

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
TOGOLAISE  
ET DES FINANCES  
Liberté-Patrie  
-----

REPUBLIQUE  
Travail  
-----

**ALLOCUTION PRONONCEE  
PAR  
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES**

**A  
L'OCCASION DU VOTE DE LA SECONDE LOI DE  
FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2019 ET DE  
LA LOI DE FINANCES, GESTION 2020**

**Lomé, le 18 Décembre 2019**

**Excellence, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,**

**Monsieur le Ministre des Droits de l'Homme et des Relations avec les Institutions de la République,**

**Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Développement Économique,**

**Monsieur le Rapporteur,**

**Honorables Députés,**

**Mesdames et Messieurs les professionnels de la Presse,**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un réel plaisir qu'on ne peut imaginer et un sentiment de satisfaction que je prends la parole pour m'adresser à votre auguste Assemblée à l'occasion du vote de la seconde loi

de finances rectificative, gestion 2019, et de la loi de finances, gestion 2020.

Au nom du Président de la République, du Gouvernement et en mon nom propre, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à l'Assemblée nationale pour la diligence observée dans l'examen et le vote des présentes lois.

Je voudrais particulièrement adresser mes compliments à la Commission des finances et du développement économique et en particulier à son Président pour la richesse des débats en commission ainsi que la qualité du travail abattu, en vue d'éclairer la plénière sur la pertinence de ces lois de finances.

**Honorables députés,**

**Mesdames et Messieurs,**

La seconde loi de finances rectificative 2019 que vous venez d'adopter constate simplement l'encaissement des ressources d'environ 48,3

milliards de F CFA à l'issue de la cession de 51% des actions détenues par l'Etat dans le Groupe TOGOCOM. Cette loi de finances rectificative répond au souci de transparence et de sincérité budgétaire du Gouvernement.

En effet, le Togo a opté pour des réformes profondes dans le secteur des télécommunications aboutissant à la mise en place du groupe TOGOCOM. En vue du développement des activités de ce groupe, la privatisation de cette société a été autorisée par la loi n°2018-023 du 20 novembre 2018.

Il importe de rappeler que la privatisation avait pour objectifs entre autres de veiller à :

- poursuivre le développement de TOGOCOM, acteur essentiel du secteur des télécommunications togolais ;
- assurer au groupe la maîtrise des évolutions technologiques en cours et à l'avenir ;

-permettre à TOGOCOM de disposer à l'avenir des ressources financières indispensables aux besoins du secteur c'est-à-dire l'amélioration et la densification de la couverture territoriale, l'amélioration de la qualité de service, le déploiement de nouvelles technologies et à son développement.

En outre, cette première étape de l'acquisition de 51% des actions par une société étrangère sera suivie dans quelques années, d'une vente des parts sociales aux petits porteurs nationaux et au personnel de TOGOCOM.

Par ailleurs, l'offre présentée inclut un plan stratégique mobilisant un investissement de plus de 160 milliards de francs CFA sur 7 ans. Il permet ainsi de soutenir le Plan National de Développement et le Plan d'aménagement du territoire, en déployant un réseau mobile et fixe dense et efficace. Il permet aussi à TOGOCOM de répondre aux enjeux numériques et de développer l'internet mobile, d'améliorer la

couverture du territoire, d'augmenter les taux d'équipements en smartphones et de redéfinir tous les plans tarifaires pour une meilleure satisfaction de la clientèle. L'inclusion financière est également au cœur de la proposition avec la restructuration du réseau de distribution mobile money, de développement de l'écosystème de partenariats T-Money et l'introduction de nouveaux services.

L'opération de privatisation du groupe TOGOCOM s'est donc achevée le 22 novembre 2019 avec la cession de 51% des actions de l'Etat dans le capital de ce Groupe et le paiement du prix subséquent à la même date, l'Etat restant actionnaire à hauteur de 49%. Il est apparu nécessaire de prendre en compte les ressources de trésorerie générées par cette opération dans la nouvelle loi de finances rectificative, pour se conformer aux exigences légales.

Ainsi, les ressources de trésorerie passent de 514,5 milliards de FCFA à 562,8 milliards de FCFA

et les charges de trésorerie de 442,9 milliards de FCFA à 491,1 milliards de FCFA, soit une hausse de 48,3 milliards de F CFA.

Au total, le second projet de loi de finances rectificative, gestion 2019, équilibré en recettes et en dépenses, est projeté à 1.430,1 milliards de FCFA contre 1.381,9 milliards de FCFA dans le collectif initial, soit une hausse de 3,5% par rapport au collectif initial. Par le vote de cette seconde loi de finances rectificative, gestion 2019, le Gouvernement voudrait réitérer devant cette auguste assemblée, son engagement à observer la transparence et la sincérité budgétaire dans la gestion des finances publiques.

**Honorables députés,**

**Mesdames et Messieurs,**

S'agissant de la loi de finances, gestion 2020, que vous venez également de voter, elle s'appuie,

comme par le passé, sur les orientations de la politique économique et sociale du Gouvernement et sur le cadrage macro-budgétaire cohérent avec le programme triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), mis en place le 05 mai 2017 avec l'appui du Fonds monétaire international (FMI). Je voudrais indiquer que la sixième et dernière revue de ce programme, qui a eu lieu du 04 au 17 décembre 2019, dont la conférence de presse s'est tenue hier même, a révélé une bonne exécution de ce programme avec des résultats satisfaisants voire élogieux.

**Honorables députés,**

**Mesdames et Messieurs,**

Malgré l'environnement économique mondial défavorable, marqué par des incertitudes liées au ralentissement de l'activité économique dans les pays avancés, le Gouvernement, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, met en œuvre une

politique budgétaire prudente, cohérente, réaliste et axée sur une performance accrue dans la collecte des ressources budgétaires fiscales et non fiscales et sur la satisfaction des besoins sociaux de nos populations.

Tout comme en 2019, le budget 2020 intègre l'exécution des projets prévus dans le Plan National de Développement (PND 2018-2022) qui vise à transformer structurellement l'économie togolaise pour une croissance forte, durable, inclusive, créatrice d'emplois décents pour le bien-être de tous.

En particulier, le budget 2020 prend en compte les grandes orientations suivantes :

- le financement de l'investissement à hauteur de 23 % des ressources budgétaires ;
- la prise en compte de la dimension sociale de la politique du Gouvernement conformément aux engagements du Chef

de l'Etat. A ce titre, 46,8% des ressources budgétaires pour 2020 sont affectées aux secteurs sociaux, à savoir la santé, l'éducation, l'agriculture l'électrification rurale etc....

A titre d'exemple et en tenant compte de l'évolution et du poids relatif

la santé obtient 41% d'évolution avec un poids relatif de 10,9% ;

l'enseignement technique et professionnel 30,65% avec un poids relatif de 2% ;

l'enseignement primaire et secondaire 9,74% d'évolution avec un poids relatif de 16,3% ;

mine et énergie avec une évolution de 120,12% et un poids relatif de 5,3% ;

puis, transport et infrastructure pour 7,47% et 10,7%,

- l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs ainsi que des retraités par la revalorisation de la valeur indiciaire cela a été pris en compte dans le budget 2020;

- la résorption du chômage par la poursuite du recrutement des agents de l'Etat dans plusieurs secteurs notamment de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et des finances ;
- la réhabilitation et l'équipement des centres de santé et en particulier le CHU SO dont les travaux démarreront incessamment;
- la construction des maisons de retraite ;
- l'augmentation conséquente du Fonds d'appui aux collectivités locales, en vue de son opérationnalisation effective ;
- la construction des bâtiments devant abriter les communes ;
- le renforcement du système éducatif.
- le secteur agricole n'est pas du reste;

Quant à la loi des finances 2020, elle présente des innovations avantageuses suivantes pour le consommateur.

-Allègement des charges au profit des PME/PMI ;

-L'octroi des avantages fiscaux et douaniers aux acquisitions même privés de véhicules de tourisme dans le cadre du politique de renouvellement du parc automobile au niveau national.

-Abattement sur la valeur en douane notamment 100% pour les véhicules électriques ou hybrides à l'état neuf ;

-Renforcement des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;

Enfin ! dans un environnement sécuritaire marqué par certaines situations de terrorisme, le budget gestion ,2020 a pris des mesures idoines à cet effet.

**Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,**

**Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

La loi de finances, gestion 2020, s'équilibre en ressources et en charges à 1.466,2 milliards de FCFA contre 1.430,1 milliards de francs CFA, soit une progression de 2,5 %.

Les recettes fiscales connaissent une hausse de 1,3% en passant de 669,5 milliards de FCFA en 2019 à 678,4 milliards de FCFA en 2020 et les recettes non fiscales progressent de 8,0%, pour s'établir à 75,0 milliards de FCFA contre 69,4 milliards de FCFA en 2019.

Les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 27,8 milliards de FCFA pour atteindre 892,0 milliards de FCA contre 864,2 milliards de FCFA prévus dans le budget 2019.

Les dépenses budgétaires, pour leur part, enregistrent une hausse de 23,3 milliards de FCFA pour ressortir à 959,1 milliards de FCFA comparativement au montant de 935,8 milliards de FCFA prévu en 2019.

Il en découle un solde budgétaire déficitaire de 67,1 milliards de FCFA, soit 1,9 % du PIB en deçà du plafond communautaire de 3% que le Togo respecte depuis 2017. Il sera entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

**Excellence, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,**

**Honorables Députés,**

Le Gouvernement reste engagé à poursuivre les réformes dans le domaine des finances publiques. Ainsi, pour assurer la transparence et le réalisme dans la gestion des finances publiques ainsi que la sincérité des prévisions budgétaires, nous avons tenu pour la première fois, au cours du mois de juillet dernier, un débat d'orientation budgétaire. Cette évolution positive a été le résultat de l'adoption et la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR) avec à la clé l'introduction d'outils modernes dans la gestion budgétaire.

De même et conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances adoptée le 27 juin 2014, le Gouvernement a fait parvenir à votre auguste Assemblée, cette année encore, en même temps que le budget de moyens, le projet de budget programme de l'Etat 2020-2022. Ce budget programme sera exécuté par précaution, au cours de l'année 2020, dans un environnement test pour permettre de s'assurer de la fiabilité du système d'information avant son exécution dans l'environnement réel d'exploitation en 2021.

**Honorables députés,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le Gouvernement reste convaincu que la réussite du Plan National de Développement (PND 2018-2022) requiert la stabilité du cadre macroéconomique, la mise en œuvre de politiques macroéconomiques pertinentes et des réformes structurelles ainsi que la poursuite de l'assainissement des finances publiques.

Les efforts du Gouvernement en la matière au cours des dernières années, appuyés par les partenaires au développement notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), le Fonds Monétaire International (FMI), ainsi que l'UE ont permis la consolidation de la croissance économique qui serait de 5,3% en 2019 et 5,5% en 2020. C'est le lieu de remercier, une fois encore, tous ces partenaires au développement qui œuvrent chaque jour aux côtés du Gouvernement togolais dans sa quête d'amélioration des conditions de vie de nos laborieuses populations.

Je voudrais particulièrement adresser nos remerciements au FMI qui a déjà décaissé au titre de la FEC environ 207, 8 millions de dollars, soit 122,4 milliards de FCFA. Je voudrais rappeler que ce prêt est sans intérêt. la dernière tranche devant être décaissée incessamment.

Je voudrais rendre un grand hommage au Président de la République et au Gouvernement dont le soutien tout au long de la mise en œuvre du programme au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), ont permis de contenir le déficit budgétaire à moins de 3% du PIB et de réduire le taux d'endettement. Ce taux, qui se situait à 81,1% en 2016 s'établirait à fin décembre 2019 à 69%, en deçà de la norme communautaire au sein de l'UEMOA, fixée à 70%. Grâce à ce soutien, à ce jour, notre pays est l'un des rares pays sinon le seul respectant les critères de convergence définis par l'UEMOA.

**Honorables députés,**

**Mesdames et Messieurs,**

A travers la présente loi de finances, le Gouvernement entend poursuivre le renforcement des actions de mobilisation des recettes internes en assurant l'élargissement progressif de l'assiette fiscale afin de desserrer l'étau sur les entreprises et permettre ainsi au

secteur privé de jouer pleinement son rôle dans le développement de notre pays.

En votant la présente loi de finances, vous donnez au Gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, les moyens de son action. Je voudrais vous rassurer que ces moyens seront rationnellement utilisés dans le respect des procédures budgétaires en matière d'exécution des dépenses, afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

En particulier, vous permettez au Gouvernement d'œuvrer pour le développement économique et social inclusif et la satisfaction des besoins de nos concitoyens à travers notamment :

- l'exécution des projets structurants du Plan National de Développement sur ses trois axes ;
- le développement de l'agriculture avec l'organisation des pôles de transformation agricole ;

- la mise en œuvre du programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et d'appui aux populations vulnérables (PAPV) ;
- l'exécution du projet CIZO et l'installation des plateformes photos voltaïques.

Je voudrais souligner l'engagement du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles visant la stabilité du cadre macro-économique et l'assainissement des finances publiques qui passe notamment par une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses publiques.

**Excellence, Madame la Présidente,  
Honorables Députés,**

Avant de terminer mon propos, je voudrais réitérer à votre auguste Assemblée, les sincères remerciements du Gouvernement pour le vote de la loi de finances rectificative, gestion 2019, ainsi que la loi de finances, gestion 2020.

Je saisis également cette opportunité, à l'orée de l'année 2020, pour formuler à vous-même, Madame la Présidente de l'Assemblée nationale et à tous les Honorables députés ainsi qu'à vos familles respectives, mes meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.

Puisse cette année, porteuse d'importants défis, permettre à chacun de nous de réaliser ses ambitions et au Togo de faire des pas décisifs sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Faure GNASSINGBE dans l'enracinement de la démocratie et le développement économique et social.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**